

L'équipement du joueur: vêtement/équipement additionnel

(Manchettes/jambières, sous-vêtements à manches longues, leggings longs et courts, mi-bas; chaussettes)

- **Constat**

Cela fait plusieurs saisons que de plus en plus d'équipes portent des vêtements additionnels ou du matériel supplémentaire, et il est difficile de savoir ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas. En raison de cette incertitude, cela a été généralement toléré en Suisse. Mais du point de vue de la CCHI, le niveau de tolérance autorisé a parfois été nettement dépassé. C'est pourquoi les règles officielles de volleyball dans ce domaine ont été adaptées en vue de la saison 2015/2016.

- **Principes dans les Règles Officielles du Volleyball et dans le Règlement de volleyball (RV)**

- Règle 4.3: L'équipement du joueur se compose d'un maillot, d'un short, de chaussettes (l'uniforme) et de chaussures de sport.
- Règle 4.3.1: Les maillots, les shorts et les chaussettes doivent être de couleurs et de modèles uniformes pour toute l'équipe à l'exception des Libéros.
- Règle 4.3.5: Il est interdit de porter une tenue sans numérotation réglementaire ou d'une couleur différente (excepté pour les Libéros) de celle des autres joueurs.
- Règle 4.4.3: Le premier arbitre peut autoriser [une équipe] à jouer en survêtement par temps froid à condition qu'ils soient de couleur et de modèle identiques pour toute l'équipe (à l'exception des Libéros) et réglementairement numérotés en accord avec la Règle 4.3.3.
- Règle 4.5.3: Des objets de protection (rembourrés) [compression pads] peuvent être portés pour la prévention de blessures ou la stabilisation. Pour les compétitions FIVB séniors, mondiales et officielles, ces équipements doivent être de la même couleur que l'uniforme.
- RV art. 76 al. 2: Sur demande, des exceptions en ce qui concerne l'habillement peuvent être accordées pour des raisons religieuses ou culturelles par la CCHI, pour les championnats nationaux, et par l'AR, pour les championnats régionaux.

- **Principes dans les règlements internationaux**

- Refereeing Guidelines and Instructions; Rule 4 – Teams, Art. 5:
The first referee must check the uniforms. If they are not in accordance with rule 4.3, they must be changed. The uniforms must also look the same.
- FIVB Volleyball Sports Regulations, Version 15 May 2015:
Art. 4.9.9: *Body suits or other similar garments should not exceed the length of the shorts or shirts. Medical supports may be authorized by the Referees, but body suits are not to be considered as medical supports.*
Art. A.3.1: Player Equipment
Player Equipment consists of uniform jersey (shirt), uniform shorts, uniform socks, shoes and training suit. Uniform jersey (shirt), uniform shorts, uniform socks and training suit must be the same for the whole team; in addition, the Libero must have two sets of each uniform. Player equipment accessories consist of knee-guards, ankle supports and elbow protections. Each of this equipment (except jersey and shorts) can be from different manufacturers, bear different colors and designs.
Art. A.3.1.4: Uniform Socks
Socks must be uniform in colour and the same length of socks for the entire team.
Art. A.3.1.7: Player Accessories
*Any accessories used by players during competition (e.g. knee protectors [knee pads], elbow protectors [elbow pads], player hand towels, head bands, wrist bands etc.) cannot display any advertising. Any manufacturer's logo displayed on these accessories cannot be greater than 6cm².
Undergarments must not be visible under the uniform (shorts or jersey) and in any event must be of the same colour with the uniform.
Compression pads are approved, but are required to be of the same colour/design as the uniform. No padding is allowed in the forearm compression pads, as it provides advantages to the players' performances. Neutral colours, black or white are acceptable. Teams using compression pads must be uniform in colour/design for all players.*

• **Évaluation**

- Les règles et règlements du volleyball exigent généralement une tenue uniforme (excepté pour les Libéros).
- L'uniforme comprend maillot, short et chaussettes.
- Les sous-vêtements additionnels doivent être identiques pour toute l'équipe et avoir la même couleur que le maillot ou le short (à l'exception des Libéros). Le noir et le blanc sont également tolérés (à condition que toute l'équipe opte pour la même couleur).
- En Suisse, les sous-vêtements additionnels ont généralement été tolérés jusqu'à présent par les arbitres (tacitement).

• **Objectif**

Avoir des règles claires et adaptées pour la saison 2015/2016 qui servent de base pour les équipes et les arbitres. En adoptant ces nouvelles règles, la CCHI souhaite promouvoir le sport à l'externe, en particulier vis-à-vis des spectateurs et des médias, et créer une image uniformisée, tout en faisant preuve d'une certaine souplesse.

• **Limitations**

- 'Uniformité au sein de l'équipe' signifie:
Pour les joueurs qui portent des vêtements additionnels, ceux-ci doivent être identiques (modèle, couleur, ...).
- Est uniquement déterminant (c.à.d. doit être évalué) ce qui est visible dans la position 'normale' debout.
- **Des équipements 'de protection' traditionnels, comme des genouillères et des coudières ainsi que des bandeaux ou brassards avec publicité, n'entrent pas dans la catégorie de 'vêtement/équipement additionnel' et n'ont donc pas besoin d'être spécifiquement réglementé. Ceux-ci sont encore admis sans autorisation et peuvent varier au sein d'une équipe.**
- **Les Libéros d'une équipe doivent tous être habillés de la même façon (image uniformisée).** Dans les cas énumérés ci-dessous, ils ont le droit de se distinguer des autres membres de l'équipe sur le plan de la couleur, à condition de respecter les consignes en la matière (couleur uniforme, noir ou blanc).

• **Décision de la CCHI** (état: 28 juillet 2015)

<p>Manchettes / jambières (Images 1-3)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Généralement permis</i> • Uniformité au sein de l'équipe en matière de couleur (longueur et marque/modèle sans importance) • Même couleur que l'élément correspondant de l'uniforme (dans les mêmes tons, couleur dominante) ou couleur neutre (noir ou blanc) • Rembourrage interdit au niveau des avant-bras • Obligatoires en LNA; souhaitées en LNB et 1^{re} ligue
<p>Sous-vêtements à manches longues Manches longues (images 4-5 et 13-14) ou même manches plus longues (jusqu'au coude), en tout cas clairement plus long que le maillot</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Généralement INTERDITS</i> • <i>Exception: autorisés sur présentation d'une attestation spéciale (certificat médical, à présenter sur place)</i> • Uniformité au sein de l'équipe en matière de couleur (longueur et marque/modèle sans importance; couleur identique à celle du maillot, sinon noir ou blanc), si plusieurs joueurs d'une équipe disposent d'une autorisation spéciale • Obligatoires en LNA, LNB et 1^{re} ligue
<p>Leggins courts (Tights) Différent en longueur, discrètement visible (images 6-8)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Uniformité au sein de l'équipe en matière de couleur (longueur et marque/modèle sans importance; couleur identique à celle du short, sinon noir ou blanc)</i> • Obligatoires en LNA; souhaités en LNB et 1^{re} ligue

<p>Leggins longs (Leggins) Jambes longues (images 9-10) ou même jambes plus longues (au-delà du genou), clairement plus long que le short</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Généralement INTERDITS • <i>Exception: autorisés sur présentation d'une attestation spéciale (certificat médical, à présenter sur place)</i> • Uniformité au sein de l'équipe en matière de couleur (longueur et marque/modèle sans importance; couleur identique à celle du short, sinon noir ou blanc), si plusieurs joueurs d'une équipe disposent d'une autorisation spéciale • Obligatoires en LNA, LNB et 1^{re} ligue
<p>Mi-bas Distinction envers mi-chaussettes doit être faite (image 6)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Généralement <i>permis</i> • <i>Couleur doit être la même que celle des chaussettes</i> • Obligatoire pour LNA; souhaitable pour LNB et 1L
<p>Chaussettes Même couleur, mais pas relatif à la marque et/ou au modèle (images 11-12)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Chaussettes doivent être de la même couleur pour toute l'équipe (Règle 4.3.1)</i> • Différentes longueurs de chaussettes sont tolérées (c.à.d. chaussettes et mi-chaussettes de même couleur à la fois sont tolérées) • Obligatoire pour LNA; souhaitable pour LNB et 1L

Exemples pour vêtement/équipement additionnel



Image 1:
Manchettes, coudières, genouillères et mi-bas / chaussettes

Images 2 et 3 (en bas):
Manchettes





Images 4 et 5:
Sous-vêtements à
manches longues



Image 6 (en haut): Leggings courts (Tights) et mi-bas



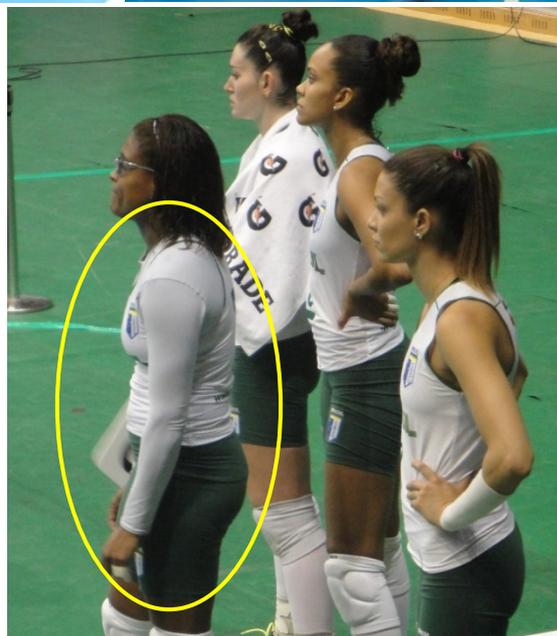
Images 7 et 8 (en haut): Leggings courts (Tights)



Images 9 et 10:
Leggins longs
(Leggings)



Images 11 et 12:
Chaussettes de
longueur et de
couleur
différentes



Images 13 et 14:
Sous-vêtements à
manches longues
(compression
shirt)